

L'ENVIRONNEMENT

62. L'une de nos responsabilités primordiales est de léguer aux générations futures un environnement dont la qualité, la beauté et le potentiel économique ne soient pas compromis. Les problèmes environnementaux comme l'évolution du climat, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la déforestation, la pollution marine, et la réduction de la diversité biologique, exigent une coopération plus étroite et plus efficace, ainsi qu'une action concrète de la part de la communauté internationale. En tant que pays industrialisés, nous avons l'obligation de montrer la voie. Nous reconnaissons que, face aux menaces de détérioration irréversible de l'environnement, l'absence de certitude scientifique ne justifie pas le report de mesures qui s'imposent d'elles-mêmes. Nous reconnaissons que des économies fortes, croissantes et libérales offrent les meilleures possibilités qui soient de protéger efficacement l'environnement.

63. L'évolution du climat est d'une importance capitale. Nous nous sommes engagés à faire des efforts communs pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, comme les dioxydes de carbone. Nous appuyons sans réserve les travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dont nous attendons avec impatience la publication du rapport complet en août. La deuxième Conférence mondiale sur le climat est pour tous les pays une occasion de se pencher sur les stratégies et mesures à adopter pour limiter ou stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, et pour discuter d'une action internationale efficace. Nous réaffirmons notre appui en faveur de la négociation d'une convention-cadre sur l'évolution du climat, sous les auspices du PNUE et de l'OMM. Cette convention devrait voir le jour d'ici 1992. Il faudrait procéder au plus tôt à l'étude de protocoles d'application de la convention et examiner toutes les sources et tous les réceptacles de pollution.

64. Nous nous réjouissons de l'amendement apporté au Protocole de Montréal pour mettre graduellement fin à l'emploi des chlorofluorocarbures (CFC) d'ici l'an 2000 et pour étendre l'application du Protocole à d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La mise en place d'un mécanisme financier qui permette aux pays en développement de s'attaquer au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone marque une étape nouvelle et positive dans la coopération entre pays développés et en développement. Nous applaudissons à l'annonce faite à Londres par certains grands pays en développement, dont l'Inde et la Chine, selon laquelle ces pays comptent revoir leur position en ce qui concerne l'adhésion au Protocole de Montréal et à ses amendements. Nous nous réjouissons de l'adhésion de ces pays puisqu'elle aurait pour effet de renforcer de façon cruciale l'efficacité du Protocole, ce qui, en retour, mènerait ultimement à l'élimination à l'échelle mondiale des substances qui